

REGLEMENT DE JEU E-COMMERCE

ARTICLE 1

IRTS (International Retail and Trade Services), société à responsabilité limitée, au capital de 20 000 CHF, dont le siège social est situé 29 route de l'aéroport, CP 415, CH 1215 Geneva 15 en Suisse, immatriculée au registre du commerce de Genève (Suisse) N°RC : 13424/2002, organise en partenariat avec les sociétés Nestlé Waters, Carte Noire, Cdiscount du 27 septembre au 24 octobre 2021 minuit inclus, heures françaises de connexion faisant foi, sur le site internet www.casino.fr un jeu avec obligation d'achat.

ARTICLE 2

Ce jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de ses partenaires, ayant participé à l'élaboration du jeu, ainsi que des membres de leurs familles (même nom, même adresse) résidant en France métropolitaine Corse comprise.

Pour participer, il vous suffit de procéder à l'achat d'au moins un produit des marques partenaires pendant la durée du jeu et de compléter le formulaire de participation disponible sur www.casino.fr. Les données indispensables à la prise en compte de la participation sont : civilité, nom, prénom, adresse email, et adresse postale.

Les marques partenaires du jeu sont les suivantes :

- Contrex
- Vittel
- Carte Noire
- Lavazza
- Cdiscount

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse) et par transaction avec www.casino.fr. La présence de participation en double annule la participation. Les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en compte (inscription complète doit impérativement comporter : civilité, nom, prénom, adresse email, adresse postale).

La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données transmises ainsi que la validité de la transaction en vérifiant auprès du site Casino.fr la véracité de la transaction en ligne.

ARTICLE 3

Toute information personnelle obligatoire pour participer au jeu et communiquée par le participant au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente et/ou fantaisiste, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation du dit participant.

Les emails temporaires (exemples ci-dessous) ne seront pas pris en compte pour la création d'un compte :

@yopmail.com
@jetable.net
@jetable.com
@jetable.org
@spambox.us

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'élimination immédiate du participant ainsi que la perte de son gain le cas échéant.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresses erronées entraîne l'élimination de la participation. Tout participant et associés ayant utilisé son ordinateur pour s'inscrire sous des identités multiples (notamment par l'utilisation d'un script ou de la force brute) sera disqualifié et toute récompense annulée.

ARTICLE 4

Sont mis en jeu :

- 7 Casques Bluetooth JVC offert par Contrex et Vittel (valeur unitaire de 65€)
- 10 Services à café offert par Carte Noire et Lavazza (valeur unitaire de 50€)
- 20 bons d'achat Cdiscount offerts par Cdiscount (valeur unitaire 25€ dès 249€ d'achat valable jusqu'au 30.04.2022)

Les lots ne seront pas échangés, ni contre un autre lot, ni en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de modifier la nature du lot et de le remplacer par un lot de valeur équivalent.

ARTICLE 5

Les gagnants seront sélectionnés par instant gagnant (Jusqu'à 2 gagnants par jour) pendant toute la durée du jeu parmi l'ensemble des participations valides.

ARTICLE 6

Les gagnants seront informés dans les 15 jours suivant la fin du jeu par email à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription au jeu (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse email). La société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot aux gagnants.

Le lot ne sera ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie et ne peut être cédé à des tiers. L'adresse d'expédition utilisée pour l'envoi de la dotation sera celle soumise dans le formulaire de participation renseignée lors de la participation au jeu.

La dotation sera expédiée par chacune des marques partenaires directement à l'adresse postale communiquée lors de l'inscription au jeu. Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables :

- Des problèmes postaux pouvant intervenir durant la durée du jeu,
- De la survenance d'un événement de force majeure (grèves, intempéries...) qui priverait temporairement ou définitivement les gagnants de leurs gains
- Des erreurs d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, du changement inopiné d'adresse des destinataires empêchant le bon acheminement des lots ou de tout autre incident pouvant survenir dans les services postaux.

Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès des sociétés organisatrices.

A défaut de réception de la dotation par le gagnant dans les 30 jours suivants l'envoi de la dotation par nos marques partenaires, tout lot non remis sera considéré comme définitivement perdu pour le participant et redeviendra la propriété de la société organisatrice qui pourra en disposer librement.

ARTICLE 7

Sauf opposition express de leur part, la société organisatrice se réserve le droit d'utiliser le nom des gagnants dans le cadre de l'opération, notamment afin de les publier dans la presse sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné. Pour manifester leur opposition à cette utilisation, les gagnants devront écrire à l'adresse ci-dessous : legrandjeudesmarques@irts.ch

ARTICLE 8

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de différer le jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu seront affichées sur le site www.bonsplansdesmarques.com

ARTICLE 9

La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une quelconque mauvaise utilisation des informations, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet.

La société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus...) occasionnée sur le système du participant, son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou commerciale.

ARTICLE 10

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 11

La participation au jeu implique la pleine et entière acceptation de ce règlement.

Le règlement des opérations est disponible sur le site internet www.bonsplansdesmarques.com ou adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à legrandjeudesmarques@irts.ch

ARTICLE 12

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce jeu sont indispensables à la prise en compte de votre participation. Ces données personnelles feront l'objet d'un traitement automatisé destinés à la société IRTS, qui se réserve le droit de les faire traiter dans le cadre de la gestion du jeu par un sous-traitant ou partenaire (Nestlé Waters, Carte Noire et Cdiscount) répondant aux exigences légales relatives à la protection des données personnelles.

Les données personnelles ne feront l'objet d'aucune utilisation à des fins de prospection commerciale sans l'accord exprès et préalable du participant.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée de 1 an après le dernier contact / traitement du dossier. Ces données seront ensuite détruites.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et, depuis le 25 mai 2018, par le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de notification, d'opposition, de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande, accompagné de la photocopie d'une titre d'identité, à l'adresse suivante : protectiondesdonnees@irts.ch

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de votre demande.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation au jeu.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur la page suivante :

<https://www.bonsplansdesmarques.com/politique-de-protection-des-donnees>